

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 07 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept du mois d'avril à vingt heures, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

**Sont présents :** Mesdames Brigitte PRÊTRE, Elisabeth CAUSSIDERY, Jennifer BENAYAD, Messieurs Emmanuel FRANCHINI, Philippe CHAPUIS, Jean-François PERROT, Vincent LAITHIER, Joël VIONNET, Jean-Sébastien GRESARD, Julien LAURENT, Loïc BARTHET.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Joël VIONNET.

## **1/ Approbation du Compte-Rendu du 20 Janvier 2025**

Le Procès-verbal du 20 Janvier 2025 est approuvé à l'unanimité des présents par le Conseil Municipal.

## **2/ Amicale des Maires du Haut-Doubs (Subvention Exceptionnelle)**

L'Amicale des Maires du Haut-Doubs organise sa traditionnelle journée avec les communes invitantes pour 2025 dont Saint-Antoine fait partie cette année, demande une subvention exceptionnelle de 650 euros à celles-ci, pour l'organisation de son AG 2025. Le conseil valide cette demande à l'unanimité.

## **3/ Ad' Vitam Gestion Cimetière**

Lors du Conseil précédent Mme le Maire nous a fait part que la société Ad'Vitam nous proposait ses services pour mettre à jour la réglementation en vigueur dans notre cimetière.

Une réunion a eu lieu le 18 Mars 2025 en mairie de Saint-Antoine, avec les élus et les responsables des commissions cimetière et patrimoine, des communes du Touillon Loutelet et Fourcatier Maison Neuve.

Lors de cette réunion beaucoup d'informations relatant les responsabilités du Maire où se trouve le cimetière ont surpris les personnes autour de la table, de nombreux échanges ont été fait, il y a beaucoup de travail pour mettre à jour la restructuration et la réhabilitation du cimetière.

Le travail de la société Ad'Vitam sera de nous faire un recensement géographique et historique pour chaque tombe avec le contrôle de scellement, de stabilité et d'entretien. Analyse complète avec étude d'aménagement, recollement des concessions et nous aurons un logiciel, en cas de problème, nous aurons un soutien administratif et juridique.

Le devis s'élève à 7615.20 € TTC, pour notre commune la dépense sera de 3807.60 € TTC.

Par vote à main levée, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal valide ce devis.

La société Ad'Vitam nous informe que le prix de la concession pour 50 ans à 400 € que nous avons validé précédemment n'est pas conforme à la Législation en vigueur, il ne peut pas y avoir de tarif préférentiel. Ceci n'est pas acceptable, nous devons revoir ce tarif uniquement.

Mme le Maire propose donc la concession de 50 ans à 500 € et la concession de 30 ans reste à 300 €, ceci représente 100 € pour 10 ans.

Le conseil municipal par vote à main levée, soit par 11 voix pour, valide ce nouveau tarif de concession applicables à partir de ce jour.

## **4/ Vote des Taxes / Etat 1259**

Mme le Maire présente l'état estimatif de notification des taux d'impositions des taxes directes locales pour 2025. L'ensemble du Conseil Municipal décide de reconduire les taux d'impositions 2024 de la commune pour l'année 2025.

A savoir la taxe d'habitation des logements secondaires se rajoute aux 4 taxes directes locales qui sont :

- Taxe Foncière Bâtie (TFB) = 23.31 %
- Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) = 7.66 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) = 13.38 %
- Taxe d'Habitation (TH) = 10.12 %

Le montant total du produit attendu pour l'ensemble des taxes est de 233 320 €.

Les ressources fiscales prévisionnelles pour 2025 sont de 246 725 €.

Par vote à main levée, à l'unanimité des présents le Conseil Municipal accepte cette proposition.

#### **5/ Approbation des Comptes de Gestion 2024 et vote des Comptes Administratif 2024**

Mme le Maire présente et explique les comptes de Gestion et Administratif 2024 pour les 5 budgets (Cimetière, Lotissement, Bois, Eau, Communal) qui s'établissent ainsi :

<b><u>Cimetière 2024</u></b>	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	20 892.00 €	20 892.00 €	Report 2023 : 23934.00 € 0.00 € Part affectée à l'investissement : 0.00 € 23 934.00 €
Investissement	20 892.00 €	20 892.00 €	Report 2023 : - 20892.00 € 0.00 € Part affectée à l'investissement : 0.00 € -20 892.00 €

<b><u>Lotissement 2024</u></b>	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	847 505.42 €	985 175.67 €	Report 2023 : 361623.64 € 137 670.25 € Part affectée à l'investissement : 0.00 € 499 293.89 €
Investissement	1 445 384.93 €	1 129 182.10 €	Report 2023 : -229167.85 € -316 202.83 € Part affectée à l'investissement : 0.00 € -545 370.68 €

<b><u>Bois 2024</u></b>	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	354 638.14 €	78 849.67 €	Report 2023 : 667676.35 € -275 788.47 € Part affectée à l'investissement : 0.00 € 388 426.33 €
Investissement	3 461.55 €	0.00 €	Report 2023 : 0.00 € -3 461.55 € Part affectée à l'investissement : 0.00 € -3 461.55 €

<b><u>Eau 2024</u></b>	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	46 467.75 €	46 160.24 €	Report 2023 : 22813.24 € -307.51 € Part affectée à l'investissement : 0.00 € 22 505.73 €
Investissement	71 224.03 €	83 594.03 €	Report 2023 : 29759.15 € 12 370.00 € Part affectée à l'investissement : 0.00 € 42 129.15 €

<b>Com 2024</b>	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	253 018.76 €	682 200.81 €	Report 2023 : 413045.42 € 429 182.05 € Part affectée à l'investissement : 28611.80 € 529 160.98 €
Investissement	344 132.52 €	75 289.63 €	Report 2023 : - 15611.80 € -268 842.89 € Part affectée à l'investissement : 0.00 € -284 454.69 €

Le Conseil Municipal par vote à main levée, à l'unanimité des présents, par 11 voix pour, approuve les Comptes de Gestion 2024 pour les 5 budgets (Cimetière, Lotissement, Bois, Eau, Communal).

Hors de la présence de Madame le Maire, Mr Joël VIONNET demande s'il y a des questions sur les Comptes Administratif 2024 pour les 5 budgets (Cimetière, Lotissement, Bois, Eau, Communal).

Aucunes remarques des conseillers sur les CA 2024 Cimetière, Lotissement, Bois, Eau, Communal.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des présents, par 10 voix pour, vote les Comptes Administratif 2024 pour les 5 budgets (Cimetière, Lotissement, Bois, Eau, Communal).

#### **6/ Affectation des résultats des Comptes Administratif 2024**

Au regard des Résultats des Comptes de Gestion 2024 et des Comptes Administratif 2024, le Conseil Municipal vote, à main levée, à l'unanimité des présents, par 11 voix pour, les reports des Résultats 2024 des Budgets respectifs et/ou leurs affectations aux Budgets Primitifs 2025 ainsi qu'il en est fait lecture :

##### Budget Cimetière :

Déficit d'Investissement 001 : 20 892.00 €  
Excédent de Fonctionnement 002 : 23 934.00 €

##### Budget Lotissement :

Déficit d'Investissement 001 : 545 370.68 €  
Excédent de Fonctionnement 002 : 499 293.89 €

##### Budget Bois :

Déficit d'Investissement 001 : 3 461.55 €  
Excédent de Fonctionnement 002 : 388 426.33 €  
  
Recettes d'Investissement 1068 : 3 461.55 €

##### Budget Eau :

Excédent d'Investissement 001 : 42 129.15 €  
Excédent de Fonctionnement 002 : 22 505.73 €

##### Budget Communal :

Déficit d'Investissement 001 : 284 454.69 €  
Excédent de Fonctionnement 002 : 529 160.98 €  
  
Recettes d'Investissement 1068 : 284 454.69 €

## 7/ Vote des 5 Budgets Primitif 2025

Présentation des 5 Budgets Primitif 2025 respectifs :

<b><u>Cimetière 2025</u></b>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Equilibre Investissement : 20 892.00 € Autres Dépenses : 31 185.00 €	Report 2024 : 23 934.00 € Autres Recettes : 28 143.00 €
Investissement	Report 2024 : 23 934.00 € Autres Recettes : 20 892.00 €	Equilibre Fonctionnement : 20 892.00 € Autres Dépenses : 23 934.00 €

<b><u>Lotissement 2025</u></b>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	996 386.93 €	Report 2024 : 499 293.89 € Autres Recettes : 600 016.25 €
Investissement	Report 2024 : 545 370.68 € Autres Recettes : 300 014.25 €	845 384.93 €

<b><u>Bois 2025</u></b>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Equilibre Investissement : 9 000.00 € Autres Dépenses : 218 211.00 €	Report 2024 : 388 426.33 € Autres Recettes : 56 010.00 €
Investissement	12 461.55 €	Equilibre Fonctionnement : 9 000.00 € Autres Dépenses : 3 461.55.00 €

<b><u>Eau 2025</u></b>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	80 014.00 €	Report 2024 : 22 505.73 € Autres Recettes : 57 508.27 €
Investissement	71 263.15 €	Report 2024 : 42 129.15 € Autres Dépenses : 29 134.00 €

<b><u>Communal 2025</u></b>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Equilibre Investissement : 241 779.00 € Autres Dépenses : 302 163.00 €	Report 2024 : 529 160.98 € Autres Recettes : 683 949.00 €
Investissement	Report 2024 : 284 454.69 € Autres Recettes : 264 550.00 €	Equilibre Fonctionnement : 241 779.00 € Autres Dépenses : 307 225.69 €

Après lecture des 5 Budgets Primitif 2025, le Conseil Municipal, à main levée, à l'unanimité des présents, par 11 voix pour, vote les 5 Budgets Primitif 2025.

## **8/ ONF Révision d'aménagement forêt communale**

Madame le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal le projet de révision de l'aménagement en vigueur de la forêt communale de Saint-Antoine, pour la période 2025-2044, en vertu des dispositions de l'article L.212-1 du code forestier. Ce projet lui a été communiqué par les services de l'Office National des Forêts de l'Agence du Doubs.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- ↳ Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- ↳ La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- ↳ Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Après discussions, le Conseil Municipal émet **un avis favorable** par 11 voix pour, au projet d'aménagement proposé.

### **9/ Demande révision règlement Lotissement**

À la suite de la requête d'un coloti en date du 13 janvier 2025, demandant une modification du règlement du lotissement « derrière le Crêt », concernant l'article 8 avec pour modification l'autorisation d'une construction d'une annexe de 70 m<sup>2</sup> au lieu de 30 m<sup>2</sup> jusqu'à présent autorisé.

À la suite de l'accord des 2/3 des colotis, le Conseil Municipal après vote à bulletin secret, 6 voix pour, 3 contres et 2 abstentions, accepte la demande et modifie en conséquence l'article 8 du règlement du Lotissement « derrière le Crêt » :

#### **Article VIII :**

- l'annexe peut-être construite en limite de terrain ou à 3 mètres
- hauteur chéneau : 2,50 m maximum
- annexe située à 4 m de la route
- superficie au sol : 70 m<sup>2</sup> maximum

### **10/ Questions diverses**

- Cérémonie du 8 Mai. Elle aura lieu cette année aux Hôpitaux-Neufs, l'heure de la cérémonie sera communiquée ultérieurement.
- Ambrosies. À la suite de la demande de la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) un référent ambrosie (plante invasive) sur notre territoire doit être nommé. Philippe Chapuis se porte volontaire.
- Cloches église. Un reportage va être réalisé sur les cloches de notre église, pour ce faire, il sera nécessaire de les faire sonner pendant environ 5 minutes. Une communication sera envoyée la veille, pour avertir la population.
- STEP Les Longevilles. Nous avons reçu une invitation pour l'inauguration de celle-ci, le 26/04/2025. Emmanuel FRANCHINI représentera la commune.
- Jury d'assises. Celles-ci se tiennent à Frasne et c'est Emmanuel FRANCHINI qui ira pour notre commune.
- Dossier regroupement écoles. Une réunion sur le sujet aura lieu le 17.04.2025 à la mairie des Hôpitaux-Neufs.
- Fêtes des mères. L'idée d'un repas ou d'un gâteau est reconduite. C'est en cours de préparation, les mamans recevront un coupon réponse prochainement.  
La date du repas est arrêtée au Vendredi 23 mai 2025 et la distribution du gâteau se fera le samedi 24 mai 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.